

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

## 1. Intitulé du projet

EXTENSION DU CAMPING LE PIN PARASOL

## 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45°) terrains de camping et caravanning permanents	Projet d'extension de l'établissement qui portera sur une extension de 153 emplacements. Le nombre total d'emplacements sera porté de 379 (actuellement) à 532 emplacements (après extension soit une extension de moins de 200 emplacements).
6°d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres	Projet de création de voie interne au camping d'environ 2 ha d'une largeur variable de 4 à 6m permettant l'accès aux emplacements.

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet

Extension d'un terrain de camping sur la commune de La Chapelle-Hermier (Vendée). Le camping actuel comporte 379 emplacements (tentes, mobil-homes, chalets) répartis dans un environnement arboré d'environ 12 ha. Une extension du camping est prévue sur les parcelles voisines de la section C N° 195, 196, 197, 198, 494, 495, 496, 822, 823, 824, 825, 826 (parcelles d'extension camping) et N° 994 et 995 (parcelles d'extension assainissement), pour une emprise d'extension totale d'environ 11,1 ha. L'extension s'accompagnera d'une augmentation de la capacité d'accueil avec 153 emplacements supplémentaires (soit 41 chalets, 93 emplacements libres et 19 emplacements camping-car). Cette extension portera le nombre total d'emplacements à 532.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif :

- d'augmenter la capacité d'accueil touristique du site ainsi que le potentiel d'accueil touristique de la commune.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux concerneront :

- la mise en place des réseaux (eau, eaux usées, électricité) sur les emplacements de l'extension ;
- la réalisation des voiries sur la zone d'extension ;
- l'engazonnement des emplacements sur la zone d'extension ;
- la plantation d'arbres sur la zone d'extension ;
- l'aménagement d'une noue paysagère;
- la construction de blocs sanitaire sur la zone d'extension ;
- l'aménagement d'une piscine et d'un étang ;
- l'aménagement d'aires de loisirs et équipements sportifs (tennis...);
- l'aménagement du pôle accueil et de places de stationnement supplémentaires sur la zone d'extension.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le camping disposera de 153 emplacements d'hébergement supplémentaires. Des stationnements supplémentaires seront réalisés à l'entrée du site et en marge des différents emplacements.

Le périmètre de l'extension du camping sera clôturé, et les clôtures mises en place n'occasionneront pas de gêne à la visibilité pour la circulation routière.

Les zones de jeux et d'échanges ainsi que les blocs sanitaires seront réalisées à l'intérieur de l'opération. Un local poubelle sera mis en place à l'entrée du camping.

Un exemplaire du règlement intérieur (existant) du camping sera remis à chaque locataire ; mentionnant notamment (en plus des mesures de sécurité), des mesures destinées au respect de l'environnement (gestion/tri des déchets, économie d'eau...).

Le projet d'extension du camping sera également source de création d'emplois puisque 4 personnes supplémentaires seront présentes sur le site. Le camping sera ouvert de fin avril à fin septembre.

Dans un premier temps, l'accès se fera par l'entrée actuelle du camping existant. Le plan présenté en annexe représente cependant la disposition à terme de l'extension avec une entrée supplémentaire au Nord-est de cette extension.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de Permis d'Aménager puis Permis de construire (pour piscine et bloc sanitaire), Dossier d'incidence au titre de la Loi sur l'Eau. Lors des précédentes extensions, le camping a fait l'objet de deux études d'impact, l'une en 2003 et l'autre en 2005 (date de dernières modifications). Une demande d'examen au cas par cas a été réalisée en 2014 dans le cadre de la modification du PLU pour l'installation de cet aménagement sur la zone.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande de permis d'aménager

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du projet	11,1 ha d'extension (environ 9,26 ha pour l'extension du camping et 1,83ha pour l'extension de l'assainissement)
Nombre d'emplacements	153 emplacements supplémentaires (en plus des 379 emplacements actuels portant la capacité d'accueil totale à 532 emplacements)

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

CAMPING LE PIN PARASOL  
Châteaulong  
85220 LA CHAPELLE-HERMIER

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1 ° 45 ' 38 " O Lat. 46 ° 40 ' 07 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? Deux études d'impact datant de 2003 et 2005

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les parcelles d'extension sont actuellement occupées par de la prairie mésophile.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

L'ensemble des parcelles destinées à l'extension du camping est situé en zone AUL du PLU de la commune de La Chapelle-Hermier qui a été modifié en Janvier 2015, pour permettre ce type d'aménagement.  
Les parcelles destinées à l'extension de l'assainissement sont situées en zone NLep.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet fait partie de la ZNIEFF de type II "Bocage à Chênes Tauzin entre Les Sables d'Olonne et La Roche-sur-Yon"
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a été identifiée sur les parcelles destinées à l'extension du camping en lui-même (153 emplacements supplémentaires). Une zone humide de faible surface (500 m <sup>2</sup> ) a été identifiée sur les parcelles vouées à l'extension de l'assainissement (en marge du ruisseau).
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une partie du camping actuel se situe dans le périmètre de protection rapproché (entre 50 et 300m) du lac du Jaunay. Les parcelles de l'extension se situent en dehors de ce périmètre de protection. (une nouvelle délimitation est en cours).
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SIC "Dunes de la Sauzaie et Marais du Jaunay" localisées à 5,5 km à l'Ouest.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alimentation en eau potable du camping. Raccordement sur le réseau d'eau potable disponible sur le site. L'augmentation de capacité d'hébergement (extension de 153 emplacements en plus de 379 existants) s'accompagnera d'une augmentation maximum de consommation d'eau potable de 73 m <sup>3</sup> /jour (base : relevé journalier réalisé le 1er août 2013 à 100% d'occupation) et d'environ 4 800 m <sup>3</sup> d'eau sur l'année (base : consommation AEP de l'actuel camping en 2014).
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux résultant du creusement de la piscine et de l'étang seront réutilisés sur le site.
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic écologique a été réalisé sur le site du projet. Les parcelles d'extension sont occupées par de la prairie mésophile. Aucune espèce ou habitat d'intérêt n'a été relevé en date de passage (Mars 2015 par temps ensoleillé). La biodiversité sur le site est limitée, seules quelques espèces accueillent des passereaux. Une zone humide a été identifiée (500 m <sup>2</sup> ) en marge du ruisseau sur les parcelles destinées à l'extension de l'assainissement.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension engendrera la consommation d'espaces ouverts de type prairies.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Chapelle-Hermier est soumise au risque de Transport de Matières Dangereuses. Toutefois le projet se situe en bordure d'une voie communale qui n'est pas habituellement utilisée par des moyens de transport de matières dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque sismique Risque météorologique Risque inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf gestion des ordures ménagères et des eaux usées qui sont maîtrisées.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruits liés à la période de travaux, et à l'exploitation du camping: circulation routière et fréquentation du site. Cependant seule une habitation est présente à proximité du camping.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf gestion des ordures ménagères et des eaux usées qui sont maîtrisées.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la période de travaux avec le passage d'engins.	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses nouvelles seront engendrées par ce projet. Cependant, un éclairage au plus près du sol sera favorisé, et ces émissions resteront minimes.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Uniquement lié à la faible circulation automobile.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une partie des eaux pluviales (toitures des locatifs) sera rejetée vers le milieu superficiel après régulation (plan d'eau et noue) sur le camping. Les eaux usées traitées par la station d'épuration (lagunage) seront elles aussi rejetées dans le milieu naturel. L'exutoire de ces deux rejets est un ruisseau qui alimente 1 km en aval la retenue du Jaunay. Une étude loi sur l'eau sera réalisée afin de s'assurer qu'une bonne gestion de ces rejets est réalisée.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet d'extension conduira à une production supplémentaire d'eaux usées équivalente à une charge en période de pointe d'environ 459 équivalent habitants (théorie) qui sera traitée par la mise en place d'un nouveau dispositif de lagunage. Production de déchets, avec mise en place de plan de collecte et de tri en interne.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences en phase d'exploitation se cumuleront avec les incidences du camping existant.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les parcelles destinées à l'extension du camping Le Pin Parasol ne présentent pas d'intérêt écologique particulier. La diversité floristique est très réduite. Seules les haies périphériques (qui seront conservées) servent d'abris pour les passereaux. Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 5,5 km. Aucune zone humide n'a été identifiée sur la zone d'extension même du camping (uniquement au niveau du point bas des parcelles vouées à l'extension de l'assainissement). L'extension se situe en dehors du périmètre de protection rapproché de la retenue du Jaunay.

Les autres incidences liées à la gestion du camping ( sécurité, déchets, pollution...) sont maîtrisés par le propriétaire de l'établissement, puisqu'il s'agit d'une extension de l'existant.

En ce sens et aux vues des mesures mises en place par le maître d'ouvrage, ce projet pourrait être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe supplémentaire : Diagnostic écologique réalisé par OCE Environnement en Avril 2015

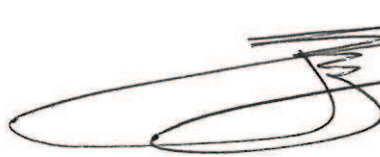
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **CHALLANS**

le **3 Avril 2015**

Signature

  
**SARL LE PIN PARASOL**  
 Châteaulong  
 85220 LA CHAPELLE-HERMIER  
 Tél. : +33 251346472 - Fax : +33 251346462  
 contact@campingpinparasol.fr  
 www.campingpinparasol.fr  
 SIRET : 397 510 213 00032 - APE : 5530Z